

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,88% de l'actif total au 31 mars 2021.

Nous signalons également que la SICAV BNA détient dans son portefeuille, au 31 mars 2021 :

- Des titres émis par la société EURO-CYCLE qui représentent 10,98% du total de son actif arrêté à la même date, soit 0,98% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
- Des titres émis par la société SFBT qui représentent 10,70% du total de son actif arrêté à la même date, soit 0,70% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes:

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 mars 2021	31 mars 2020	31 décembre 2020
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 725 325	1 578 036	1 719 907
	- Actions et droits rattachés		1 625 296	1 578 036	1 621 113
	- Titres OPCVM		100 029	-	98 794
	Placements monétaires et disponibilités :		434 659	482 909	442 649
	-Placements à terme	3.2	426 816	464 140	441 760
	-Disponibilités		7 843	18 769	889
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		-	69	-
	TOTAL ACTIF		2 159 984	2 061 014	2 162 556
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	7 560	7 941	7 798
	Autres créditeurs divers	3.4	31 837	25 380	24 055
	Total passif		39 397	33 321	31 853
ACTIF NET	Capital		2 125 841	2 005 748	2 120 423
	Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 355 800	2 320 800
	-Capital début de période		2 320 800	2 355 800	2 355 800
	-Émission en nominal		-	-	-
	-Rachat en nominal		-	-	-35 000
	Sommes non distribuables	3.6	-194 959	-350 052	-200 377
	Sommes distribuables :		-5 254	21 945	10 280
	- Sommes distribuables de la période	3.7	-15 534	-11 804	10 266
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		10 258	33 735	-
	-Report à nouveau		22	14	14
	Actif net		2 120 587	2 027 693	2 130 703
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 159 984	2 061 014	2 162 556

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres :	4.1	-	-	65 714
- Dividendes des actions		-	-	60 595
- Revenus des titres OPCVM		-	-	5 119
Revenus des placements monétaires	4.2	6 234	9 826	30 244
Total des revenus des placements		6 234	9 826	95 958
Charges de gestion des placements	4.3	-7 560	-7 941	-30 700
Revenus nets des placements		-1 326	1 885	65 258
Autres charges d'exploitation	4.4	-14 208	-13 689	-55 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-15 534	-11 804	10 131
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	135
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-15 534	-11 804	10 266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	-135
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		5 418	-156 052	-315
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	-72 353	-78 568
Frais de négociation de titres		-	-1 058	-4 858
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		5 418	-229 463	-83 741
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-10 116	-241 267	-73 610

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/01	Période du 01/01	Exercice clos le 31
(Montants exprimés en dinars)		au 31/03/2021	au 31/03/2020	décembre 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-15 534	-11 804	10 131
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 418	-156 052	-315
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-	-72 353	-78 568
	Frais de négociation de titres	-	-1 058	-4 858
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-33 735
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	-	-	-
	-Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-
	Rachats :			
	- Capital	-	-	-35 000
	-Régularisation des sommes non distribuables	-	-	3 953
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	135
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-10 116	-241 267	-138 257
ACTIF NET	En début de période	2 130 703	2 268 960	2 268 960
	En fin de période	2 120 587	2 027 693	2 130 703
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 208	23 558	23 558
	En fin de période	23 208	23 558	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	91,808	96,313	96,313
	En fin de période	91,373	86,072	91,808
	TAUX DE RENDEMENT	-0,47%	-10,63%	-3,19%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉSAU 31 MARS 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2021, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêt. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 492 764	1 625 286	132 523	76,643	-
- ATL	49 975	138 881	81 009	-57 872	3,820	0,275
- BNA	7 000	79 309	52 773	-26 536	2,489	0,002
- CITYCARS	500	3 635	4 500	865	0,212	0,003
- EURO-CYCLE	8 200	194 971	237 152	42 181	11,183	0,099
- ONE TECH HOLDING	9 679	84 546	114 706	30 160	5,409	0,019
- SAH	15 000	138 680	193 635	54 955	9,131	0,023
- SFBT	11 250	75 394	231 053	155 659	10,896	0,005
- SIAME	20 000	78 960	81 760	2 800	3,856	0,140
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	101 192	-33 488	4,772	0,092
- SOTRAPIL	15 000	204 576	178 500	-26 076	8,417	0,072
- SOTUMAG	50 000	155 000	157 550	2 550	7,430	0,379
- SOTUVER	5 550	39 253	37 163	-2 090	1,752	0,001
- SOTUVER NG J 01/01/2021	567	3 707	3 663	-44	0,173	0,001
- STAR	311	46 650	35 623	-11 027	1,680	0,001
- TPR	20 000	72 262	79 000	6 738	3,725	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	36 007	-6 253	1,698	0,013
Titres OPCVM :		101 003	100 029	-974	4,717	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	930	101 003	100 029	-974	4,717	0,033
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 593 770	1 725 325	131 555	81,360	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2021	% de l'actif net
Compte Placement BNA	4 210	421 000	5 816	426 816	20,127
Total en Dinars		421 000	5 816	426 816	20,127

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2021
CPL LAC 100J 07042021 7,13%	07/04/2021	150 000	152 180
CPL LAC 100J 10042021 7,13%	10/04/2021	227 000	230 188
CPL LAC 100J 13052021 8,15%	13/05/2021	44 000	44 448

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2021	31 mars 2020	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 267	7 645	7 500
Dépositaire (BNA)	293	296	298
Total en Dinars	7 560	7 941	7 798

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2021	31 mars 2020	31 décembre 2020
Jetons de présence	4 070	3 404	76
Commissaire aux comptes	11 189	11 208	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	180	177	181
Autres (*)	16 398	10 591	14 838
Total en Dinars	31 837	25 380	24 055

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2021	31 mars 2020	31 décembre 2020
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123	123
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	-	-	-
-Nombre de titres	-	-	-
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	-	-	-35 000
-Nombre de titres	-	-	350
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 320 800	2 355 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 558	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	123	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2021	31 mars 2020	31 décembre 2020
Sommes non distribuables	5 418	-229 463	-79 788
Résultat non distribuable de la période :	5 418	-229 463	-83 741
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 418	-156 052	-315
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	-72 353	-78 568
- Frais de négociation de titres	-	-1 058	-4 858
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	-	3 953
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-200 377	-120 589	-120 589
Total en Dinars	-194 959	-350 052	-200 377

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 mars 2021	31 mars 2020	31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	-15 534	-11 804	10 131
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	-	135
Total en Dinars	-15 534	-11 804	10 266

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	-	-	60 595
Revenus des titres OPCVM	-	-	5 119
Total en Dinars	-	-	65 714

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du compte placement à terme BNA	6 151	9 768	29 337
Revenus du compte bancaire BNA	83	58	907
Total en Dinars	6 234	9 826	30 244

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	7 267	7 645	29 510
Rémunération du Dépositaire	293	296	1 190
Total en Dinars	7 560	7 941	30 700

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Primes, indemnités et frais d'AGO	7 397	7 459	27 398
Jetons de présence	3 995	3 366	16 199
Redevance CMF	519	546	2 108
Honoraires du commissaire aux comptes	2 229	2 248	9 040
Autres (TCL et autres frais)	68	70	382
Total en Dinars	14 208	13 689	55 127

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.